

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Arrêté du 19 février 2025 complétant l'arrêté du 17 octobre 2024 portant approbation du programme d'enquêtes statistiques d'initiative nationale ou régionale des services publics pour 2025 (enquêtes auprès des ménages et des collectivités territoriales)

NOR : ECOO2504924A

Publics concernés : ménages et collectivités territoriales faisant partie des échantillons des enquêtes statistiques, services mettant en œuvre des enquêtes statistiques.

Objet : complément au programme des enquêtes statistiques auprès des ménages et collectivités territoriales de l'année 2025.

Cet arrêté liste les enquêtes statistiques auprès des ménages et des collectivités territoriales des services publics pour 2025. Il précise le service enquêteur en charge de l'enquête et désigne les enquêtes obligatoires. Dès disponibilité, l'avis d'opportunité, l'avis de conformité, l'avis d'examen ainsi que le descriptif des enquêtes sont consultables sur le site du Conseil national de l'information statistique (CNIS, www.cnis.fr).

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Application : cet arrêté est un texte autonome.

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques ;

Vu le décret n° 2009-318 du 20 mars 2009 modifié relatif au Conseil national de l'information statistique, au Comité du secret statistique et au Comité du label de la statistique publique ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2013 modifié relatif aux modalités d'organisation du Comité du label de la statistique publique ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2024 portant approbation du programme d'enquêtes statistiques d'initiative nationale ou régionale des services publics pour 2025 (enquêtes auprès des ménages et des collectivités territoriales) ;

Vu les avis de conformité et d'examen délivrés par le Comité du label de la statistique publique et disponibles pour chaque enquête sur le site du Conseil national de l'information statistique (CNIS, www.cnis.fr),

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le programme d'enquêtes statistiques des services publics et des autres services producteurs d'information statistique pour 2025, tel qu'approuvé par l'arrêté du 17 octobre 2024 susvisé, est complété par l'annexe ci-après.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 19 février 2025.

Pour le ministre et par délégation :
La secrétaire générale de l'INSEE,
K. BERGER

ANNEXE

PROGRAMMES D'ENQUÊTES STATISTIQUES DES SERVICES PUBLICS
AUPRÈS DES MÉNAGES ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR 2025

Dès disponibilité, l'avis d'opportunité, l'avis de conformité, l'avis d'examen ainsi que le descriptif des enquêtes sont consultables sur le site du CNIS (www.cnis.fr)

1. Enquête d'intérêt général et obligatoire*1.A. – Enquête d'initiative nationale et obligatoire*

Services publics et services aux publics	Périodicité	Producteur (*)
Enquêtes « Santé 2025 » : « Santé et Recours au soin » (ERS), « Santé en Outre-mer » (ESO) et « Santé et Territoires » (EST)	Ponctuelle	DREES

(*) Voir liste des producteurs.

2. Enquête d'intérêt général*2.A. – Enquête d'initiative nationale*

Démographie et questions sociales	Périodicité	Producteur (*)
Etude sur la santé en prison	Ponctuelle	DREES

(*) Voir liste des producteurs.

Liste des producteurs

Sigle du producteur	Intitulé du producteur	Ministère ou ministères de tutelle le cas échéant
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques	Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles